

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : RD 59 - Aix-en-Provence - Convention de travaux avec mise à disposition du domaine public routier départemental avec la Commune d'Aix-en-Provence et la SPLA "Pays d'Aix Territoires" pour la réalisation des accès au futur Palais des sports

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires » et la commune d'Aix-en-Provence, la convention, dont le projet est joint au rapport, autorisant la mise à disposition du domaine public routier départemental pour la réalisation prochaine du carrefour giratoire au droit du chemin Barthélémy Vera et des voies d'accès au futur Palais des Sports donnant sur la RD 59 à Aix-en-Provence.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée